



PRÉFET DE LA MAYENNE

RECUEIL DE DOCUMENTATION GÉNÉRALE
ET DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PRÉFECTURE

N° 2 du 27 novembre 2015

Arrêté n° 2015-C-128 du 17 novembre 2015

modifiant l'arrêté portant constitution de la commission d'examen des situations de surendettement des particuliers pour le département de la Mayenne

Arrêté n° 2015-C-137 du 24 novembre 2015

modifiant l'arrêté portant constitution de la commission d'examen des situations de surendettement des particuliers pour le département de la Mayenne



PRÉFET DE LA MAYENNE

Direction départementale de la cohésion
sociale et de la protection des populations

**Arrêté n° 2015-C-128 du 17 novembre 2015
modifiant l'arrêté portant constitution de la commission d'examen
des situations de surendettement des particuliers pour le département de la Mayenne**

Le préfet de la Mayenne,
Chevalier de la légion d'honneur,

Vu le code de la consommation et notamment ses articles L. 331-1, R. 331-1 et suivants ;
Vu la loi n° 2010-1249 du 22 octobre 2010 de régulation bancaire et financière ;
Vu le décret n° 2010-1304 du 29 octobre 2010 relatif aux traitements des situations de surendettement des particuliers ;
Vu l'arrêté n° 2010-P-1141 du 24 novembre 2010 modifié portant constitution de la commission d'examen des situations de surendettement des particuliers ;
Vu le décret du Président de la République du 20 juin 2013 nommant M. Philippe VIGNES, préfet de la Mayenne ;
Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 1^{er} janvier 2010 nommant M. Gilles FIEVRE, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Mayenne ;
Vu le courrier du 17 juillet 2015 de la directrice générale de l'association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement désignant M. Guy TOQUET, titulaire, et Mme Patricia GASTE, suppléant, comme représentants des établissements de crédit au sein de cette commission ;
Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

A R R E T E

Article 1er :

L'article 1^{er} de l'arrêté n° 2010-P-1141 du 24 novembre 2010 modifié portant constitution de la commission d'examen des situations de surendettement des particuliers est ainsi modifié :

- Président : M. Philippe VIGNES, préfet de la Mayenne

Délégué du préfet : M. Gilles FIEVRE, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations.

- Membres :

1- M. Dominique PAILLERET, directeur départemental de la banque de France, en qualité de titulaire, ou M. Thierry DEROIN, adjoint au directeur, en qualité de suppléant.



PRÉFET DE LA MAYENNE

2- Sur proposition de l'association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement :

- Titulaire : M. Guy TOQUET, responsable de service, Crédit Agricole Anjou et Maine-Louvénil ;
- Suppléant : Mme Patricia GASTE, responsable risques et qualité du développement, Caisse d'épargne Bretagne Pays de la Loire, 7 avenue de Lattre de Tassigny - Laval.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de la Mayenne et le directeur de la banque de France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, et notifié à chaque membre de la commission.

Le préfet,

Philippe VIGNES



PRÉFET DE LA MAYENNE

Direction départementale de la cohésion
sociale et de la protection des populations

**Arrêté n° 2015-C-137 du 24 novembre 2015
modifiant l'arrêté portant constitution de la commission d'examen
des situations de surendettement des particuliers pour le département de la Mayenne**

Le préfet de la Mayenne,
Chevalier de la légion d'honneur,

Vu le code de la consommation et notamment ses articles L. 331-1, R. 331-1 et suivants ;
Vu la loi n° 2010-1249 du 22 octobre 2010 de régulation bancaire et financière ;
Vu le décret n° 2010-1304 du 29 octobre 2010 relatif aux traitements des situations de surendettement des particuliers ;
Vu l'arrêté n° 2010-P-1141 du 24 novembre 2010 modifié portant constitution de la commission d'examen des situations de surendettement des particuliers ;
Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

A R R E T E

Article 1er :

L'article 1^{er} de l'arrêté n° 2010-P-1141 du 24 novembre 2010 modifié portant constitution de la commission d'examen des situations de surendettement des particuliers est ainsi modifié :

- Vice-président : M. Dominique BABEAU, directeur départemental des finances publiques de la Mayenne

Délégué du directeur départemental des finances publiques de la Mayenne au titre de l'article R. 331-2 du code de la consommation : M. Arnaud BILLON, directeur du pôle gestion publique.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de la Mayenne et le directeur de la banque de France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, et notifié à chaque membre de la commission.

Le préfet,

Philippe VIGNES